



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10

**No de demande :** 2007-5377  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie C.3.10  
**Produit :** Refine SG Toss-N-Go  
**No d'homologation :** 28286  
**Matière active (m.a.) :** Thifensulfuron-méthyle, à 33,35 %, et tribénuron-méthyle, à 16,65 %  
**No de document de l'ARLA :** 1570810

### Contexte

L'herbicide Refine SG Toss-N-Go (Refine SG Toss-N-Go Herbicide; PA 28286) est homologué à 15 g m.a./ha pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver ou dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, et dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage et de semences. L'herbicide Refine SG Toss-N-Go doit être appliqué à partir du stade à deux feuilles, jusqu'au stade de croissance de la feuille étendard.

MCPA ester 500 (herbicide liquide Nufarm MCPA ester 500LV [Nufarm MCPA Ester 500LV Liquid Herbicide], no d'homologation 27054), est homologué pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans culture-abri de légumineuses) et de lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique). Les doses d'application sont de 350 à 550 g m.a./ha (0,7 à 1,1 L/ha) pour les mauvaises herbes sensibles et de 625 à 875 g m.a./ha (1,25 à 1,75 L/ha) pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer.

MCPA ester 600 (herbicide liquide Nufarm MCPA ester 600 [Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide], no d'homologation 27803), est homologué à une dose d'application pouvant atteindre jusqu'à 630 g m.a./ha (1,05 L/ha) dans les cultures de blé de printemps et d'orge de printemps. Les doses d'application sont de 348 à 540 g m.a./ha (0,58 à 0,9 L/ha) pour les mauvaises herbes sensibles et de 630 à 900 g m.a./ha (1,05 à 1,50 L/ha) pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer.

Pour d'autres précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

## **But de la demande**

Le titulaire, E.I. Du Pont Canada Company, a présenté une demande visant à modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG Toss-N-Go (PA 28286) par l'ajout de mélanges en cuve avec MCPA ESTER 600 (p. ex. 27803). L'étiquette homologuée pour l'herbicide Refine SG Toss-N-Go comprend déjà plusieurs mélanges en cuve avec MCPA ESTER 500. La modification proposée permettra d'utiliser MCPA ester 600 comme formulation de rechange dans les six mélanges en cuve suivants qui comprennent MCPA ester 500 sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG Toss-N-Go :

- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500 + HORIZON 240 EC
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500 + PUMA 120 SUPER
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500 + ASSERT
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500 + LONTREL 360
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 500 + AXIAL 100EC Herbicide

## **Évaluation des propriétés chimiques**

L'évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise étant donné l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

## **Évaluation sanitaire**

Une évaluation sanitaire n'est pas requise, car la seule modification au profil d'emploi est l'ajout d'une formulation de rechange du MCPA ester aux mélanges en cuve actuellement homologués.

## **Évaluation environnementale**

Une évaluation environnementale n'est pas requise, car la seule modification au profil d'emploi est l'ajout d'une formulation de rechange du MCPA ester aux mélanges en cuve actuellement homologués.

## **Évaluation de la valeur**

Le demandeur a présenté pour examen une justification à la demande d'exemption concernant les données relatives à l'efficacité et à la tolérance des cultures. Il a été conclu que l'efficacité et la tolérance des cultures ne seraient pas compromises par le remplacement de MCPA ester 500 par MCPA ester 600 pour le même profil d'emploi à la même dose d'application de la matière active MCPA ester.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG Toss-N-Go afin d'ajouter les six mélanges en cuve suivants sur l'étiquette :

- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600

- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600 + HORIZON 240 EC
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600 + PUMA 120 SUPER
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600 + ASSERT
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600 + LONTREL 360
- Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA ESTER 600 + AXIAL 100EC Herbicide

## Références

### A. LISTE DES ÉTUDES ET DES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE TITULAIRE

#### VALEUR

No de document de l'ARLA

1454001      2007, Rationale for Waiver of Efficacy Data Requirements,  
DACO: 10.1,10.2.3,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.